



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Mantes-la-Jolie
Bureau de la coordination, de l'animation territoriale
et de la réglementation générale**

**Liste définitive des candidatures enregistrées pour l'élection municipale partielle
complémentaire de la commune d'Adainville**

1^{er} tour : dimanche 18 juin 2023

Nombre de sièges à pourvoir : 5

Le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 255-2 et s. et R 28 ;

Vu l'arrêté n° 78-2023-05-05-00003 portant convocation des électeurs de la commune d'Adainville à l'élection municipale partielle complémentaire les dimanches 18 juin 2023 (1^{er} tour) et 25 juin 2023 (2^e tour);

Vu les candidatures enregistrées pour le 1^{er} tour du scrutin ;

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des candidats dont les déclarations de candidature ont été définitivement enregistrées ;

Sur proposition du secrétaire général de la sous-préfecture ;

Arrête

la liste suivante dans l'ordre alphabétique du nom de famille :

Madame Patricia BAILER
Madame Véronique Marie-Jeanne Ghislaine BEGHIN
Monsieur Thierry CELDRAN
Madame Ingrid GUENET
Monsieur Marc LAURENT
Monsieur Gérard LOYANT
Madame Claire MASSÉ
Madame Delphine MONET
Madame Annie SELLES
Monsieur Olivier VENTURINI

Fait à Mantes-la-Jolie, le 1er juin 2023 à 18h30

Le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,

Jean-Louis AMAT